

EMPLOI.....

Près de 9 000 emplois salariés liés au tourisme en Limousin

En Limousin, l'emploi lié à la fréquentation touristique représente en moyenne annuelle 4 % de l'emploi salarié marchand.

En saison estivale, il double par rapport à janvier et atteint 12 200 salariés. C'est dans les zones rurales que cette saisonnalité est la plus marquée.

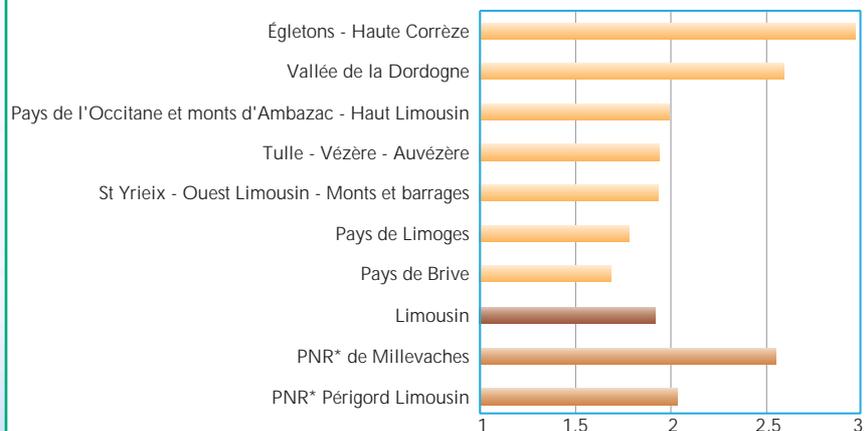
Les saisonniers du tourisme sont majoritairement de jeunes femmes, employées pour une durée inférieure à un mois. Les rémunérations moyennes versées sont faibles : moins de 7,50 euros de l'heure.

L'emploi généré par le tourisme ne se réduit pas aux activités d'hébergement et de restauration. Pour de nombreux commerces et services, une partie de l'emploi peut être considérée comme liée à la présence de touristes, en particulier dans les zones les plus visitées. En Limousin, on estime que 8 900 emplois salariés sont liés directement ou partiellement au tourisme (moyenne annuelle pour l'année 2003). L'activité tou-

ristique représente ainsi 4 % de l'emploi salarié marchand régional, valeur très proche de la moyenne métropolitaine. Le Limousin se place en quatorzième position des régions françaises selon ce critère, la Corse occupant la première place en devant assez largement la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En raison du caractère saisonnier de l'activité touristique, l'emploi généré par le tourisme en Limousin passe de 6 400 au mois de janvier à 12 200 au plus fort de la saison estivale.

En zone rurale, l'emploi touristique va jusqu'à tripler au mois d'août par rapport à janvier



Rapport entre l'emploi touristique en août et en janvier

*PNR : parc naturel régional

Source : Insee - DADS 2003

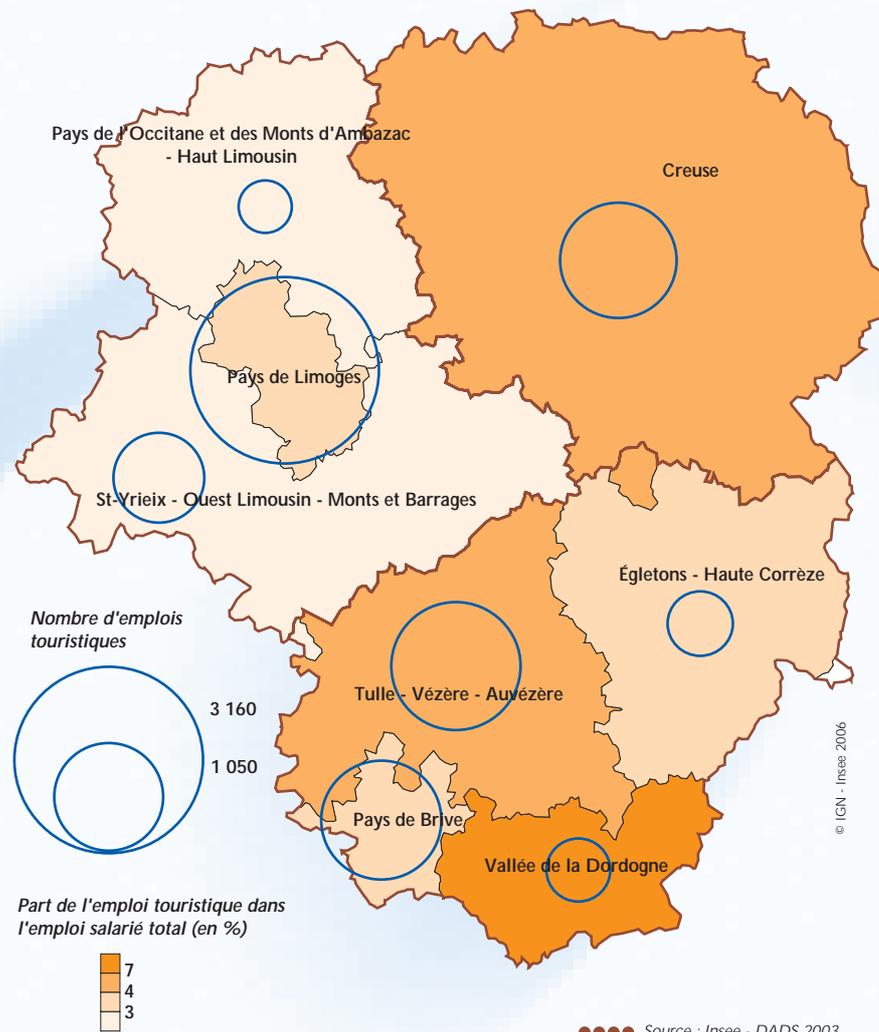
Un emploi sur trois dans l'hébergement

Les activités d'hébergement concentrent le tiers des emplois liés à la fréquentation touristique. Les hôtels à eux seuls génèrent près de 2 000 emplois tout au long de l'année. À l'échelle régionale, cette activité est très peu saisonnière. En effet, hors saison estivale, le tourisme d'affaire vient compléter le tourisme d'agrément. Il en est de même pour la restauration qui compte 1 250 emplois salariés liés au tourisme. À l'inverse, les autres formes d'hébergements telles que terrains de campings, villages de vacances... ont une activité très saisonnière. Leurs effectifs sont multipliés par quatre entre la basse et la haute saison. Le reste des emplois induits par la présence de touristes se répartit entre le commerce de détail (certains hyper ou supermarchés triplent leurs effectifs en été), les activités récréatives et sportives et des services tels que les offices de tourisme, les banques...

Vallée de la Dordogne et plateau de Millevaches : fort impact du tourisme

La Corrèze est le département où l'emploi est le plus influencé par le tourisme. En moyenne près de 5 % des emplois salariés y sont liés. L'attractivité du sud et de l'ouest du département est indéniable. Le pays de la vallée de la Dordogne plus particulièrement attire non seulement les adeptes de sports d'eaux vives mais aussi les amoureux de

Le tourisme occupe près d'un emploi salarié sur dix en vallée de la Dordogne



belles pierres avec des villages de notoriété (Beaulieu-sur-Dordogne, Collonges-la-rouge, Turenne, ces deux derniers figurant sur la liste des "plus beaux villages de France"). Dans cet espace, en moyenne 9 % des salariés sont employés à satisfaire les touristes. Ce ratio est très fluctuant au gré des saisons. En période estivale, il monte jusqu'à un salarié sur sept, soit près de trois fois plus qu'au niveau régional. L'impact du tourisme sur l'emploi est égale-

ment sensible dans le pays de Vézère - Auvézère ainsi que dans celui de Tulle (6,3 % d'emplois liés au tourisme), bien plus que dans l'est du département (3,9 %). En Creuse, la part de l'emploi lié à la fréquentation touristique est un peu supérieure à la moyenne régionale (4,3 % contre 4,0 %). La saisonnalité de l'emploi est très marquée dans ce département. Entre le début d'année (période de plus faible fréquentation) et le mois d'août, le nombre d'emplois imputables au tourisme double. Ce phénomène est plus visible encore sur le PNR de Millevaches. Dans cette zone, l'emploi touristique est très faible en hiver (environ 350 emplois). En période

Des emplois dans une grande variété de secteurs

	Emplois liés au tourisme	Part dans l'emploi touristique total (%)
Hôtels	1880	21,2
Restauration	1254	14,2
Commerce de détail alimentaire*	802	9,0
Supermarchés et hypermarchés	761	8,6
Autres hébergements touristiques	698	7,9
Commerce de détail non alimentaire	595	6,7
Sports - loisirs - tourisme thermal	475	5,4
Banques	367	4,1
Offices du tourisme, gestion du patrimoine	175	2,0

Principales activités génératrices d'emplois touristiques

*comprend les boulangeries, supérettes, commerces de viande, de poisson, de fruits et les autres commerces alimentaires.

Source : Insee - DADS 2003

La source

Les données utilisées dans cette étude sont issues des fichiers des déclarations annuelles de données sociales (DADS) de 2003 qui sont fournies par tout établissement employeur aux administrations fiscales et de sécurité sociale.

Elles contiennent, pour chaque salarié, des caractéristiques d'état civil, la catégorie socioprofessionnelle, les périodes d'emploi et les rémunérations. L'Insee exploite les DADS sur l'ensemble du champ des employeurs à l'exception de la fonction publique d'État et des particuliers employeurs. Dans cette étude sont exclus également les salariés de l'agriculture et de la sylviculture.

estivale ce chiffre est multiplié par trois et représente alors près de 15 % de l'emploi salarié total. Ces emplois se concentrent dans les activités d'hébergement et particulièrement dans les campings. Le commerce de détail répond également en été aux besoins des habitants des résidences secondaires. Celles-ci sont en effet nombreuses en Limousin, puisqu'elles représentent 13,5 % des logements, contre 10 % dans l'ensemble de la France.

Peu de saisonnalité en zone urbaine

En Haute-Vienne, la fréquentation touristique contribue dans une moindre part à l'emploi salarié total. 3,3 % seulement des emplois en découlent. De fortes disparités existent dans le département. Au nord, on enregistre la plus faible part d'emploi touristique de la région, elle dépasse timidement les 2 %, le sud faisant

légèrement mieux puisqu'elle y atteint quasiment 3 %. Le pays de Limoges se démarque avec une part d'emploi lié au tourisme plus élevée qui se rapproche de la moyenne régionale (3,6 %). Les caractéristiques de ces emplois sont un peu atypiques par rapport au reste de la région. D'une part, l'emploi est beaucoup moins saisonnier. En effet, la ville de Limoges, comme toute grande agglomération, bénéficie d'un tourisme d'affaires. La clientèle est présente tout au long de l'année, un peu moins en période estivale. Ainsi les deux clientèles, celle d'affaires et celle d'agrément, se succèdent. L'emploi dans les hôtels, par exemple, fluctue très peu.

D'autre part, les secteurs les plus employeurs à Limoges ne sont pas les mêmes que ceux de l'ensemble de la région. Dans cette zone, la restauration a une place prédominante. Ceci peut également s'expliquer par la présence de la

clientèle d'affaires. Les commerces non alimentaires génèrent aussi une part plus importante d'emplois touristiques que dans le reste de la région. En effet, la ville de Limoges est associée à la porcelaine : les touristes vont donc visiter les fabriques et ensuite flâner dans les magasins d'usines qui y sont attachés. Cette fréquentation, relativement étalée au cours de l'année, crée des emplois liés au tourisme dans cette branche particulière du commerce.

Un tiers des emplois concentrés autour de Limoges

Faible en part relative, c'est dans le pays de Limoges que le nombre d'emplois liés à la fréquentation touristique est le plus élevé en effectifs. Ce pays rassemble 40 % de l'ensemble des emplois salariés, et plus du tiers des emplois touristiques de la région, soit un peu plus de 3 100 salariés. Loin derrière, l'espace Tulle - Vézère - Auvézère compte 1 500 emplois liés au tourisme, contre 1 200 pour le pays de Brive. Les autres emplois se répartissent assez équitablement sur le reste de la région.

Majorité de temps partiels et salaires inférieurs à la moyenne

Les emplois saisonniers découlant de l'activité touristique ont des caractéristiques propres, bien différentes des emplois "classiques".

Les emplois sont de très courte durée, pour la majorité inférieure ou égale à un mois. De plus, ce sont le plus souvent des emplois à temps partiel. Dans la restauration ou les activités récréatives et sportives, deux emplois sur cinq seulement sont des temps complets. Enfin, les saisonniers du

Comment évalue-t-on l'emploi lié au tourisme ?

Le but de cette étude est d'estimer le nombre d'emplois salariés directement générés par la fréquentation touristique, dans la zone d'accueil. Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et leurs séjours dans des lieux situés hors de leur environnement habituel, à des fins de loisirs, pour affaire et autre motif. Toute activité préalable au séjour est exclue. La démarche de cette étude s'inscrit dans cette définition.

Afin de mesurer l'emploi salarié lié au tourisme, les établissements employeurs sont classés selon deux critères :

- l'intensité touristique de leur activité,
- le niveau d'équipement touristique de la commune dans laquelle ils sont implantés.

Pour chaque croisement de ces deux critères, une part plus ou moins importante de l'emploi est retenue pour chaque établissement. Lorsque l'activité est jugée totalement touristique (par exemple les hôtels), tout l'emploi sera compté comme lié au tourisme quel que soit le lieu d'implantation. Lorsque l'activité n'est que moyennement touristique (exemple : supermarchés), le lieu d'implantation de cet établissement déterminera si l'on ne retient aucun emploi comme lié au tourisme (commune peu équipée pour le tourisme) ou seulement les emplois saisonniers (commune moyennement équipée) ou une part un peu supérieure incluant une part des emplois permanents (commune bien équipée). Dans ce dernier cas, l'emploi lié au tourisme est calculé comme la différence entre l'emploi total et l'emploi nécessaire pour combler les besoins de la population résidente.

tourisme sont en moyenne moins bien rémunérés que les autres salariés du Limousin. Le salaire horaire net ne s'élève qu'à 7,4 euros en 2003, contre 10,0 euros pour l'ensemble des salariés. Comme dans l'ensemble des secteurs, en Haute-Vienne le salaire net perçu par les saisonniers du tourisme est supérieur à celui gagné dans les deux autres départements.

Seuls les hôtels n'appartiennent pas à ce profil et apparaissent comme une exception à la règle : les emplois saisonniers dans cette activité sont majoritairement des temps complets.

Des salariées jeunes

Le portrait-robot du saisonnier du tourisme en Limousin serait celui d'une jeune employée. 60 % des emplois sont occupés par des jeunes de moins de 26 ans, part presque trois fois plus importante que dans l'ensemble des secteurs. La grande distribution est le leader en la matière puisque quatre saisonniers sur cinq sont des jeunes.

Les femmes représentent 62 % des salariés. Leur part est particulièrement élevée dans les activités d'hébergement.

Enfin, trois salariés du tourisme sur cinq ont le statut d'employés. Cette proportion est bien plus importante que dans l'ensemble des secteurs. Elle est due à la faiblesse de la part de l'encadrement. Ceci peut s'ex-

Quels autres emplois induits par la fréquentation touristique ?

La méthode utilisée ici permet de dénombrer les emplois salariés liés à la fréquentation touristique. Ce dénombrement n'est donc pas exhaustif. L'activité touristique génère également une part importante d'emplois non salariés. Ces emplois sont exercés dans les activités d'hébergements, la restauration, les commerces d'alimentation... sous la forme de travailleurs indépendants, d'employeurs ou d'aides familiaux.

L'emploi non salarié peut également recouvrir des activités "secondaires". En Limousin, en 2003, les meublés de tourisme incluant les gîtes ruraux représentent 15 % de l'offre d'hébergement marchand contre 13 % en moyenne en France. Les chambres d'hôtes sont également en expansion dans la région. La gestion de ces hébergements fait souvent l'objet d'une activité annexe, rarement salariée et donc non incluse dans notre étude.

Outre l'emploi non salarié, une part de l'emploi salarié lié au tourisme n'a pu être prise en compte dans cette étude, de par la source et la méthode utilisée. L'emploi dans les campings municipaux est également légèrement sous-estimé : ceux-ci n'ayant souvent pas d'identification propre, ils sont assimilés aux mairies et donc exclus des activités touristiques.

Part des chambres d'hôtes et des meublés plus élevée en Limousin

	Nombre	Capacité (en lits)	Part dans l'ensemble de l'offre marchande (en %)	
			Limousin	France
Hôtels	254	10 590	15,6	12,7
Campings	189	38 331	56,3	58,2
Résidences de tourisme	1	283	0,4	9,0
Villages de vacances	30	6 697	9,8	5,8
Meublés de tourisme labellisés	2580	10 320	15,2	12,7
Chambres d'hôtes	829	1 658	2,4	1,3
Auberges de jeunesse	4	183	0,3	0,3

Source : Direction du Tourisme - données 2003

pliquer par la structure même des activités liées au tourisme : ce sont majoritairement des activités de services dans de petites entreprises. Dans ces structures, le chef d'entreprise est le plus souvent non salarié.

Pour en savoir plus...

- Le tourisme en France, édition 2005 - Insee Références.
- Mémento du tourisme - Direction du Tourisme, www.tourisme.gouv.fr

Émilie Auriac (Insee) avec la participation de Myriam Vandenbossche (CRT)



50, avenue Garibaldi
87031 Limoges cedex
Tél 05 55 45 20 07
Fax 05 55 45 20 01

Informations statistiques 08 25 88 94 52
Abonnements 05 55 45 21 31
Contact presse 05 55 45 20 58



www.insee.fr

Directeur de la publication Michel Deroin-Thévenin
Rédacteur en chef Yann Leurs
Mise en forme Chantal Desbordes
Impression Lavauzelle Graphic
Maquette iti communication

Prix 2,50 €

Dépôt légal : septembre 2006
Code SAGE : FOC062924
ISSN : 1765-4475
Copyright - INSEE 2006

« La rediffusion, sous quelque forme que ce soit, des fonds de cartes issus du fichier GéoFLA® de l'IGN est soumise à l'autorisation préalable de l'IGN et au paiement auprès de cet organisme des redevances correspondantes. »